Décision n° 2021-0526
de la présidente de l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse
en date du 23 mars 2021
abrogeant des autorisations d'utilisation de fréquences assignées délivrées à diverses entités pour leur réseau radioélectrique indépendant du service mobile

La présidente de l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse ;

Vu la directive 2018/1972 du Parlement européen et du Conseil du 11 décembre 2018 établissant le code des communications électroniques européen ;

Vu le code des postes et des communications électroniques (ci-après CPCE), et notamment ses articles L. 41 à L. 43, R. 20-44-5 à R. 20-44-11 et D. 406-5 à D. 406-17 ;

Vu le décret n° 2002-775 du 3 mai 2002 pris en application du 12° de l'article L. 32 du code des postes et télécommunications et relatif aux valeurs limites d'exposition du public aux champs électromagnétiques émis par les équipements utilisés dans les réseaux de télécommunication ou par les installations radioélectriques ;

Vu le décret n° 2007-1531 du 24 octobre 2007 instituant une redevance destinée à couvrir les coûts exposés par l'État pour la gestion de fréquences radioélectriques ;

Vu le décret n° 2007-1532 du 24 octobre 2007 modifié relatif aux redevances d'utilisation des fréquences radioélectriques dues par les titulaires d'autorisations d'utilisation de fréquences délivrées par l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes ;

Vu l'arrêté du 24 octobre 2007 modifié portant application du décret n° 2007-1532 du 24 octobre 2007 relatif aux redevances d'utilisation des fréquences radioélectriques dues par les titulaires d'autorisations d'utilisation de fréquences délivrées par l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes ;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2017 modifié relatif au tableau national de répartition des bandes de fréquences ;

Vu la décision n° 2015-1160 de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes en date du 29 septembre 2015 modifiée portant délégation de pouvoirs ;

Vu la décision de la présidente de l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse en date du 28 janvier 2021 portant délégation de signature pour les décisions prises en vertu des articles 1 et 2 de la décision n° 2015-1160 du 29 septembre 2015 modifiée de l'Autorité portant délégation de pouvoirs ;

Vu les demandes présentées par les entités mentionnées dans l'annexe à la présente décision ;

Décide :

Article 1. Les autorisations d'utilisation de fréquences délivrées à diverses entités pour leur réseau radioélectrique indépendant du service mobile sont abrogées, dans les conditions précisées en annexe à la présente décision. Les fréquences attribuées par ces autorisations sont restituées.

Article 2. La directrice Mobile et Innovation de l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée, avec son annexe, aux titulaires.

Fait à Paris, le 23 mars 2021,

Pour la Présidente et par délégation

Jean-Luc STEVANIN
Chef de l'unité gestion des fréquences

Annexe à la décision n° 2021-0526
de la présidente de l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse
en date du 23 mars 2021

Autorisation d'utilisation de fréquences assignées pour les réseaux radioélectriques indépendants

Restitution de fréquences

Dossier	Titulaire	Utilisation	Fréq
198400409	SPIE INDUSTRIE & TERTIAIRE	21 IS SUR TILLE	1 UHF
198803446	COMMUNE DE BOZEL	73 BOZEL	1 VHF
198904927	M. HENCK GERARD	88 BELVAL	1 VHF
199109320	MICHEL SAS	68 WITTELSHEIM	2 VHF
199400373	CLASSE AFFAIRES	94 CRETEIL	2 UHF
199400704	M. PIOT JEAN	90 ROUGEGOUTTE	1 VHF
199401045	COMMUNE D'ANGERVILLE LA CAMPAGNE	27 ANGERVILLE LA CAMPAGNE	1 VHF
199603041	SOCIETE D'EXPLOITATION SPORTS ET EVENEMENTS	75 PARIS 16	2 UHF
199603734	LINDE FRANCE	33 BASSENS	1 UHF
199701511	INEO MEDIA SYSTEM	92 PUTEAUX	1 UHF
200200876	CENTER PARCS RESORTS FRANCE	97 STE ANNE	1 UHF
200202177	SOC CANAL DE LA RIVE DROITE DU VAR	06 ST LAURENT DU VAR	1 UHF
200401067	CABINET OJALVO GESTION ET TRANSACTION	76 BELBEUF	1 UHF
200601523	SMRC AUTOMOTIVE MODULES FRANCE SAS	90 ROUGEGOUTTE	1 UHF
200900585	ACP PROTECTION	75 PARIS 9	2 UHF
201101319	FRANCE GARDIENNAGE	31 NAILLOUX	1 UHF
201201291	TRAVAUX DU MIDI PROVENCE	13 AIX EN PROVENCE	4 UHF
201201340	SOCIETE ORLEANAISE D'ASSAINISSEMENT	18 BOURGES	1 UHF
201300084	S3M SECURITE	21 QUETIGNY	2 UHF
201300851	LES CHENES VERTS	30 ST GILLES	1 UHF

Annexe à la décision n° 2021-0526
de la présidente de l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse
en date du 23 mars 2021

Autorisation d'utilisation de fréquences assignées pour les réseaux radioélectriques indépendants

Restitution de fréquences

Dossier	Titulaire	Utilisation	Fréq
201400725	FRANCE GARDIENNAGE	34 MONTPELLIER	1 UHF
201500472	WALON FRANCE	60 LE MEUX	1 UHF
201600461	TEAM CYCLISTE PAYS DE DINAN	22 LE HINGLE	2 VHF
201601011	FRANCE GARDIENNAGE	31 ST ORENS DE GAMEVILLE	1 UHF
201601016	CLUB ASSISTANCE RADIO 13	13 MARSEILLE	1 VHF
201700110	GTM BATIMENT AQUITAINE	33 BORDEAUX	7 UHF
201700161	DESMAREZ SA	83 CARCES	1 UHF
201700374	BOUYGUES BATIMENT ILE DE FRANCE	94 CHEVILLY LARUE	1 UHF
201701065	TRAVAUX DU MIDI PROVENCE	13 ISTRES	3 UHF
201800295	ACP PROTECTION	75 PARIS	1 UHF
201800325	ACP PROTECTION	75 PARIS	2 UHF
201800684	ACP PROTECTION	75 PARIS	2 UHF
201800834	SPECTACLES EVENEMENTS DECORS	81 GRAULHET	1 UHF
201800920	BEC CONSTRUCTION PROVENCE	13 AIX EN PROVENCE	2 UHF
201800923	CAMPENON BERNARD CONSTRUCTION	95 ROISSY EN FRANCE	4 UHF
201801134	ALPHA PROTECTION REUNION	97 STE CLOTILDE	1 UHF
201900822	DEMATHIEU & BARD BAT ILE DE FRANCE	75 PARIS 13	3 UHF